



## Directives spécifiques à La Parent'aise

### Heures d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00-8h30	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
8h30-12h00	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
12h00-14h00	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
14h00-15h30	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert
15h30-18h30	Ouvert	Ouvert	Fermé	Ouvert	Ouvert

En raison de l'arrivée échelonnée des enfants le matin, la structure devient responsable de l'enfant lorsque le parent l'a amené dans les locaux et s'est entretenu avec un membre de l'équipe éducative présent. Si l'enfant vient seul, le parent reste responsable jusqu'au moment où il s'est assuré (par téléphone) que l'enfant est bien arrivé.

Afin de garantir la qualité de l'accueil offert aux enfants et le bon déroulement de la fin de la journée de l'enfant, il convient d'arriver dans le lieu d'accueil **au plus tard à 18h20** afin de préparer tranquillement l'enfant au départ et disposer d'un temps pour s'entretenir avec l'équipe éducative. Dans tous les cas, le parent doit informer le membre de l'équipe éducative présent qu'il part avec son enfant.

Le parent doit signaler à l'avance à l'équipe éducative lorsque qu'une personne non mentionnée sur la liste des personnes autorisées vient chercher l'enfant, en spécifiant son nom et prénom. Une pièce d'identité peut être demandée.

### Repas

Le petit-déjeuner et le goûter sont organisés par l'équipe éducative.

Le repas de midi, labellisé « Fourchette Verte », est livré par un traiteur en liaison chaude.

Le traiteur fournit des repas spécifiques pour les régimes particuliers. En cas d'allergie, un certificat médical sera demandé au parent.

### Trajets entre l'école et l'UAPE

Les enfants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année sont toujours accompagnés par un adulte sur le trajet entre l'UAPE et l'école.

Dès la 3<sup>ème</sup> année, ils peuvent remonter tout seuls depuis l'école si les parents nous informent de leur accord par écrit (formulaire à disposition à La Parent'aise).

Le matin, les enfants descendent dans la cour de l'école avec l'éducatrice. Avec l'accord écrit du parent (formulaire à disposition à La Parent'aise), l'enfant peut rester jouer sur le « terrain rouge ».

Si un enfant est scolarisé dans une autre commune de l'Etablissement scolaire et qu'il effectue les trajets en bus scolaire, une organisation est discutée avec la direction de l'UAPE. La structure devient responsable lorsque l'enfant descend du bus devant la salle de gymnastique. En principe les enfants de 1ere et 2eme année seront accompagnés sur le trajet entre l'arrêt du bus et La Parent'aise, et feront le trajet seuls dès la 3eme année avec l'autorisation du parent.

## ***Devoirs***

Les enfants ont la possibilité d'effectuer leurs devoirs au sein de l'UAPE.  
Le contrôle des devoirs et de l'agenda est du ressort du représentant légal.

## ***Absence***

Le parent est responsable d'avertir l'UAPE de tout changement d'horaire scolaire (congés, courses école, camps,...) le plus rapidement possible. Il doit également informer la maîtresse si son enfant vient à l'UAPE après une journée scolaire spéciale.

## ***Maladie***

Aucun médicament n'est administré à un enfant sans autorisation écrite des parents. Des formulaires sont prévus à cet effet à La Parent'aise. Le parent remet lui-même le médicament à un membre de l'équipe éducative.

## ***Dépannages***

Lorsque l'enfant est accueilli pour un dépannage, le parent doit fournir le formulaire de dépannage signé au plus tard le jour de l'accueil prévu.

## ***Tenue vestimentaire***

Les enfants doivent être équipés **selon la météo** pour pouvoir participer aux activités intérieures et extérieures proposées par l'équipe éducative.

## ***Objets personnels***

Une paire de pantoufles pour l'enfant est demandée. Elle reste dans son casier personnel pour toute l'année scolaire.

L'enfant peut apporter des objets personnels tels que jeux, doudou, cartes...Cependant, la Parent'aise n'est pas responsable en cas de perte ou détérioration.

L'utilisation de téléphones portables, mp3, console de jeu est interdite dans le cadre de la Parent'aise. En cas de besoin, nous disposons d'un téléphone afin de communiquer.

## **Places de parc**

Les places de parcs de place **blanches** dans la cour du Vieux Collège sont à disposition des parents qui amènent et recherchent leurs enfants à La Parent'aise et aux Bisounours, ainsi que pour les usagers de l'administration communale. Les places **jaunes** sont réservées au personnel communal et au personnel de La Parent'aise.

## **Coordonnées**

UAPE La Parent'aise  
Route de la Gare 4  
1026 Echandens

021 612 80 42  
079 639 03 00

[info@laparentaise.ch](mailto:info@laparentaise.ch) : absences / changement d'horaire / dépannages

[secretariat@laparentaise.ch](mailto:secretariat@laparentaise.ch) : facturation

[direction@laparentaise.ch](mailto:direction@laparentaise.ch) : changement contrat / questions générales

Les directives spécifiques entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2018

Lieu et date :

Signature

Muriel Andrey  
Directrice